FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 – IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR	POUDRE DE DÉTARTRAGE POUR PULVÉRISATEUR
CODE PRODUIT	
USAGE RECOMMANDÉ	Poudre de détartrage.
RESTRICTION UTILISATION	Usage industriel seulement.
FOURNISSEUR / FABRICANT	**SAVONS EVY** **3460 39e Avenue** **Montréal, QC** **H1A 3V1** **514-642-9920**
TELEPHONE URGENCE	514-642-9920, Lundi au Vendredi, 9h00 to 17h00

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION	Toxicité aiguë – Orale 4 Irritation cutanée 2 Lésions oculaires graves 1	
ÉLÉMENTS ÉTIQUETAGE		
MENTIONS AVERTISSEMENT	DANGER	
MENTIONS DANGER	H302 H315 H318	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.
CONSEILS PRUDENCE -PRÉVENTION	P264 P270 P280	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
CONSEILS PRUDENCE – RÉPONSE	P301+P312 P330 P302+P352 P321 P332+P313 P362+P364	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Traitement spécifique: Rincer à l'eau courante pendant 15 minutes. En cas d'irritation cutanée: demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

	P305+P351+P338 P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
CONSEILS PRUDENCE – STOCKAGE		
CONSEILS PRUDENCE - ÉLIMINATION	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.
AUTRES DANGERS	Ce produit pourrait appartenir à la classe de danger "Poussières combustibles" en fonction de divers facteurs qui influencent la combustibilité et l'explosivité des poussières, notamment la composition, la forme et la taille des particules.	

3 – COMPOSTION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S.	CONCENTRATION
Acide citrique	77-92-9	45 – 70 *
Acide oxalique	144-92-7	45 – 70 *

* DÉCLARATION DE SECRET INDUSTRIEL: La concentration exacte de la composition a été retenue en tant que secret industriel.

4 – PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	Inhalation, cutanée, oculaire, orale

INHALATION	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
CUTANÉE	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
OCULAIRE	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.
ORALE	NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
NOTE MÉDECIN	Traitement spécifique : Selon les symptômes. L'ingestion d'acide oxalique provoque la chélation du calcium. Dans l'heure suivant l'ingestion, l'hypocalcémie peut causer une paresthésie, des convulsions, des tremblements et des troubles cardiaques. Une insuffisance rénale due à la précipitation tubulaire de l'oxalate de calcium est parfois observée à la suite de l'ingestion du produit. La dose létale moyenne chez l'humain se situe entre 15 et 30 grammes, mais certaines sources rapportent qu'une dose de 5 grammes peut être fatale.

5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS	Eau vaporisée, mousse résistante à l'alcool, poudre chimique sèche, CO2.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS	Un jet d'eau direct peut disperser le produit.
DANGERS SPÉCIFIQUES	Oxydes de carbone, fumée âcre.
ÉQUIPEMENT PROTECTION	Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil de respiratoire autonome approuvé NIOSH.
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES	Ne pas laisser les eaux d'écoulement atteindre les égouts, fossés ou cours d'eau. Les eaux d'écoulement peuvent être corrosives.

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROTECTION PERSONNELLE	Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.
INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/ NETTOYAGE	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION	Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Garder les contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être manipulés comme résidus dangereux. Maintenir une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit ou à proximité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
STOCKAGE	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants fermés.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Alcalins, agents oxydants forts.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT	C.A.S.	SOURCE	VALEUR
Acide citrique	77-92-9		Aucune limite établie.
Acide oxalique	144-92-7	CNESST CNESST CNESST ACGIH ACGIH	VEMP 1 mg/m3 VECD 2 mg/m3 DIVS 500 mg/m3 VEMP 1 mg/m3 VECD 2 mg/m3

MÉCANISMES TECHNIQUES	Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour maintenir les concentrations au-dessous des normes d'exposition.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Maintenir les conditions atmosphériques sous les limites d'exposition. Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues ou lors d'un déversement.
VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
PROTECTOIN OCULARE	Lunettes protectrices contre les agents chimiques. Porter un élément facial s'il y a risque d'éclaboussures.
RECOMMENDATIONS HYGIÈNE GÉNÉRALE	Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Poudre blanche.
ODEUR	Inodore.
SEUIL OLFACTIF	Non disponible.
pH (Solution 0.1M)	< 2.0
POINT DE FUSION/CONGÉLATION	Non disponible.
POINT INITIAL D'ÉBULLITION	Non disponible.
POINT D'ÉCLAIR (coupe fermée)	Ne s'applique pas.
TAUX ÉVAPORATION	Non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Ininflammable. Ce produit pourrait appartenir à la classe de danger "Poussières combustibles" en fonction de divers facteurs qui influencent la combustibilité et l'explosivité des poussières, notamment la composition, la forme et la taille des particules.
LIMITE INFÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Ne s'applique pas.
LIMITE SUPÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Ne s'applique pas.
TENSION DE VAPEUR	Non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1)	Non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	Non disponible.
SOLUBILITÉ (eau)	Soluble.
COEFFICIENT PARTAGE (n-octanol/eau)	Non disponible.
TEMPÉRATURE AUTO-INFLAMMATION	Non disponible.
TEMPÉRATURE DÉCOMPOSITION	Non disponible.
COV	Ne s'applique pas.

VISCOSITÉ	Ne s’applique pas.

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Stable lors de l’utilisation recommandée.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions normales d’utilisation.
RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune polymérisation.
CONDITIONS À ÉVITER	Humidité, matières incompatibles.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Alcalins, agents oxydants forts.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Oxydes de carbone.
INFORMATION ADDITIONNELLE	Aucune.

11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS	
INHALATION	Les poussières fines peuvent provoquer une irritation passagère des voies respiratoires. Toux, éternuments.
CUTANÉ	Provoque une irritation cutanée. Rougeur, irritation, démangeaison, sensation de brûlure.
OCULAIRE	Provoque de graves lésions des yeux. Rougeur, douleur, larmoiement. Possibilité de dommages permanents à la cornée.
ORALE	Nocif en cas d'ingestion. Brûlures à la bouche et au système digestif, nausée, vomissements, douleur abdominale.
EFFETS CHRONIQUES	
INHALATION	Aucune donnée.
CUTANÉ	Le contact prolongé avec des solutions d'acide oxalique produit différentes lésions cutanées s'aggravant avec le temps: ongles cassants et noirâtres, engourdissement des membres, puis une cyanose à évolution gangreneuse des mains et des pieds.
OCULAIRE	Aucune donnée.
ORALE	Possibilité d'irritation locale et d'érosion dentaire lors d’ingestion de fortes doses.
INFORMATION ADDITIONNELLE	
EFFETS CANCÉROGÈNES (CIRC)	Non classé.
EFFETS MUTAGÈNES	Aucune donnée.
EFFETS TERATOGÈNES	Aucune donnée.
EFFETS REPRODUCTION	Aucune donnée.
EFFETS SENSIBILISATION	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles.
ORGANES CIBLES	Reins.
MALADIES AGRAVÉES	Aucune donnée.
SUBSTANCES SYNERGIQUES	Aucune donnée.

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S.	DL50 ORAL mg/kg	DL50 CUTANÉ mg/kg	CL50 INHALATION
Acide citrique	77-92-9	5400, souris	>2000, rat	Aucune donnée.
Acide oxalique	144-92-7	375, rat	>20000, lapin	Aucune donnée.

12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Acide citrique	77-92-9
LC50 440 mg/L, 48h	Leuciscus idus melanotus
LC50 1.535 mg/L, 24h	Daphnia magna

Acide oxalique	144-92-7
LC50 160 mg/L. 48h	Leuciscus idus melanotus
LC50 162.2 mg/L, 24h	Daphnia magna

PERSISTANCE ET BIODÉGRADATON	Non disponible.
POTENTIEL BIOACCUMULATION	Non disponible.
MOBILITÉ DANS LE SOL	Non disponible.
AUTRES EFFETS NOCIFS	Non disponible.
AUTRE INFORMATION	Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités.

13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
EMBALLAGE CONTAMINÉ	Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (CANADA)
Non réglementé pour le transport.

POLLUANT MARIN	Non.
REMARQUE	Tenir éloigné des matériaux incompatibles.

15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CANADA	

LCPE	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) ou ils sont exempts.
ÉTATS-UNIS	
TSCA	Tous les composants du produit sont répertoriés dan l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16 – AUTRES INFORMATIONS

VERSION	1.0
DATE	28 octobre 2020
PRÉPARÉE PAR	LABORATOIRE CAMPEAU INC. 61 rue des Menuisiers, local 106 Sainte-Anne-des-Plaines, QC J0N 1H0 450-940-0644
ABBRÉVIATIONS	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CIRC	Centre International pour la Recherche sur le Cancer
CL / LC	Concentration létale /Lethal concentration
DL / LD	Dose létale / Lethal dose
CE / EC	Concentration efficace / Effective concentration
IARC	International Agency for Research on Cancer
LCPE	Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
LES/NDSL	Liste extérieure des substances / Non domestic substances list
LIS/DSL	Liste intérieure des substances / Domestic substances list
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
STOT	Specific target organ toxicity
TCOC	Toxicité pour certains organs cibles
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
VECD	Valeur exposition courte durée
VEMP	Valeur exposition moyenne pondérée
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System
AVIS AU LECTEUR	Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Laboratoire Campeau Inc. ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Laboratoire Campeau Inc. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.